
COMMUNE DE RUMONT

**PROCES VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi vingt novembre à dix neuf heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué le treize novembre 2014, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick Prud'Homme, Maire.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11		
Présents :	10	Votants :	10	Pouvoirs : 01

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
FEUILLAS Magali, TRAVERS Marie-José, BERTRAND Jean-Martial, VIVIANThierry, GLOUX Christophe, PRUD'HOMME Patrick, SILVEIRA Domingo, DROUET Daniel, BOURMEAU Pascal, TRAVERS-MOUSSINET Michel.

Absents : REZGALLAH Mehdi (pouvoir à Domingo SILVEIRA).

Désignation d'un secrétaire de séance : Magali FEUILLAS est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 25 septembre 2014 :

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2014-31 Dossier amendes de police 2014

Comme chaque année, nous pouvons obtenir une aide du département, au titre de la répartition des amendes de police, pour financer des travaux d'amélioration de la sécurité routière. Les propositions suivantes sont envisagées :

1- Sortie de la rue de la Plaine en provenance de Boissy-aux-Cailles : marquage au sol, fourniture et pose d'un panneau stop et d'une balise de prévenance.

2- Place du Château, au niveau du numéro 4 : marquage au sol, fourniture et pose de chicane avec îlot en dur avec création de deux places de stationnement.

Ces deux aménagements pour tenter de résoudre les problèmes de sécurité de circulation liés à une arrivée dans le bourg à grande vitesse, et avec une mauvaise visibilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les deux projets et autorise Monsieur le Maire à déposer deux dossiers pour solliciter les aides au titre de la répartition des amendes de police.

2014-32 Délibération pour la modification du taux de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe que la délibération instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune prise le 13 octobre 2011 mentionnait une validité de trois ans.

Afin de conserver le bénéfice de la taxe d'aménagement sur les années à venir, à partir du 1^{er} janvier 2015, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

- d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal,
- que cette délibération sera reconduite de plein droit annuellement,

Et charge Monsieur le Maire de sa transmission au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

2014-33 Location du logement 4 place du Château

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'estimation de la valeur locative du logement communal par deux agences immobilières est comprise entre 400 et 500 €.

Monsieur Prud'homme précise qu'il a rencontré Monsieur Damien SOULACROIX seul candidat déclaré à ce jour, pour l'informer de la fourchette de prix du loyer et des dispositions à prendre.

Monsieur Damien SOULACROIX après avoir pris connaissance de tous les détails, maintient sa candidature.

Une convention d'occupation précaire du logement sera signée entre la commune et Monsieur Damien SOULACROIX pour location au 01 janvier 2015.

Le conseil municipal à l'unanimité fixe le loyer à 450 € mensuel toutes charges d'électricité et d'eau comprises.

2014-34 Travaux en régie : logement 4 place du Château

Monsieur le Maire rappelle la réflexion du Conseil municipal lors de la réunion du 25 septembre dernier concernant la location du logement 4 place du Château en attendant les travaux prévus en 2017 dans le cadre d'un contrat rural.

Les travaux de remise en état avant location décidés le 6 octobre lors de la visite du logement sont en cours et se termineront pour le 20 décembre 2014.

Il s'agit de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supporté au cours de l'année pour les travaux effectués par l'agent communal et ayant le caractère de travaux d'investissement.

Selon tableau en annexe le montant de ces travaux, à imputer à l'article 21318 de la section investissement, s'élève à 3 842.66 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick PRUD'HOMME,

Considérant que l'opération susmentionnée présente un caractère d'investissement,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de l'affecter en dépense d'investissement, article 21318 du Budget Communal, pour un montant total de 3 842.66 €.

Donne au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2014-35 Décision modificative n° 2 au Budget Primitif 2014

Monsieur Prud'Homme informe l'assemblée qu'il serait souhaitable de procéder à différentes modifications au budget primitif 2014 pour les raisons suivantes :

L'article 73925 – FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) - n'a pas été suffisamment pourvu. La notification pour l'année 2014 est de 1 947 € pour un montant inscrit au BP de 1 500 €, il convient d'augmenter la dépense de 450 €.

L'article 64111 – Rémunération principale des titulaires - n'a pas été suffisamment pourvu, il convient d'augmenter la dépense de 1 000 €.

L'article 6451 – Cotisations à l'URSSAF charges salariales - n'a pas été suffisamment pourvu, il convient d'augmenter la dépense de 200 €.

Compte d'imputation	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
73925 FPIC Dép. Fonctionnement	1 500.00	450.00	1 950.00
64111 Rémunération principale Dép. Fonctionnement	29 100.00	1 000.00	30 100.00
6451 Cotisations URSSAF Dép. Fonctionnement	4 620.00	200.00	4 820.00
61522 Bâtiments Dép. Fonctionnement	37 166.54	- 1 650.00	35 516.54

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte cette décision modificative n° 2 au budget primitif 2014.

2014-36 Convention avec le Conseil Général de Seine-et-Marne concernant le déneigement du réseau routier départemental dit « de désenclavement »

Monsieur Prud'Homme informe l'Assemblée que, depuis quatre ans, la commune est engagée à déneiger le réseau routier départemental dit « de désenclavement » lors d'importantes chutes de neige.

Le Conseil Général pour sa part met à disposition de la commune une quantité de sel définie en fonction de l'importance de l'intervention.

En ce qui concerne la commune de Rumont, le déneigement effectué consiste à nettoyer la D103d jusqu'à l'intersection Fromont/Amponville et une partie de la D36 en direction d'Amponville pour un linéaire traité de 2 965 mètres.

La convention entre le Conseil Général et la commune doit être renouvelée cette année pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur Patrick Prud'Homme à signer la convention de partenariat avec le Département dans le cadre d'opérations de déneigement sur le réseau départemental de désenclavement.

2014-37 Avis sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale d'Ile-de-France

Monsieur le Maire présente le courrier du 29 août du Préfet de la Région d'Ile-de-France invitant toutes les communes de la Région à se prononcer sur le projet de schéma régional de coopération intercommunal d'Ile-de-France.

En parallèle à la création de la Métropole du Grand Paris, la loi prévoit que les intercommunalités à fiscalité propre de grande couronne dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris évoluent, à la fin de l'année 2015, pour atteindre une échelle qui leur permettra de peser dans le dialogue régional et de porter des projets d'ampleur pour l'avenir des territoires.

Le schéma régional de coopération intercommunale est prescrit par l'article 11 de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, qui prévoit la création d'intercommunalités d'un seuil minimal de 200 000 habitants dans la partie de l'unité urbaine de Paris située en grande couronne (Essonne, Seine-et-Marne, Val d'Oise et Yvelines) pour une mise en application au 1^{er} janvier 2016.

Après débat et :

Considérant que la carte des communautés de communes pour notre département vient d'être terminée,

Considérant que le délai de mise en application est très court,

Considérant que l'intérêt des villages ruraux n'est pas de se retrouver noyé dans des EPCI de 200 000 habitants,

Considérant que la diversité des compétences exercées et des modalités de gestion des services des EPCI dont la fusion est envisagée nuirait aux mutualisations de service aujourd'hui en cours,

Considérant les risques de créer une nouvelle carte intercommunale à marche forcée sans concertation suffisante avec les élus locaux et par voie de conséquence la population,

Considérant qu'il est nécessaire de veiller à ce que la réforme territoriale sur notre département corresponde à une intercommunalité cohérente, voulue et non subie,

Considérant les risques de créer une Seine-et-Marne à deux vitesses en raison de la confiscation par la métropole de 80% des richesses départementales issues du 1/3 de notre territoire, et ne laissant que 20% de celles-ci pour les 2/3 du département restants.

Le conseil municipal de Rumont vote à l'unanimité contre ce projet.

Informations diverses

Mise en place des décorations de Noël :

Le Conseil Municipal fixe au dimanche 30 novembre 2014 à 9 heures, le rendez-vous pour l'installation des décorations de Noël.

Toutes les personnes bénévoles seront les bienvenues.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Franck HAYER fait don d'un sapin pour mettre au milieu de la place.

Recrutement secrétaire de Mairie :

Suite au départ à la retraite de Madame D'Almeida Martine le 31 décembre 2014, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal sa remplaçante, Madame Séverine MERCIER qui a été retenue pour le poste de secrétaire de mairie.

Elle prendra ses fonctions au 1^{er} décembre 2014.

Le Conseil Municipal lui souhaite la bienvenue.

Projet déchetterie :

Monsieur Prud'Homme interroge les membres du conseil municipal suite à la présentation faite par le SIEOM et le SIREDOM le 14 octobre dernier.

Après discussions, et devant les risques d'un flux de véhicules important dans le village, où nous avons déjà à résoudre des problèmes de stationnement et de vitesse excessive, les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas continuer le projet.

Un courrier sera adressé à Madame la Présidente du SIEOM afin de l'informer de notre décision.

Déchets verts :

Monsieur le Maire rappelle que la déchetterie la plus proche pour les déchets verts est celle de Milly-la-Forêt. Une réflexion est à envisager au niveau de la commune sur 2015 pour le traitement des déchets verts.

Colis des anciens :

Les colis de Noël pour les « anciens » de la commune sont choisis et élaborés par le C.C.A.S. (Comité Communal d'Action Social).

La distribution des colis est effectuée par les membres du Conseil Municipal, la date est fixée au dimanche 21 décembre 2014 à 10h30.

Jouets des enfants :

Madame Magali Feuillas, en qualité de membre du C.C.A.S, informe le conseil qu'elle se chargera de l'achat des jouets pour le Noël des enfants.

La distribution se fera le samedi 13 décembre lors du goûter organisé par le Comité des Fêtes La Rumontoise.

Vœux du Maire :

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 3 janvier 2015 à 17 heures.

Sel de déneigement :

Il sera proposé aux personnes âgées (70 ans et plus) du village la mise à disposition d'un sac de sel de déneigement pour la période hivernale.

Bibliothèque :

Suite à la décision de fermeture prise lors du conseil du 25 septembre, quelques habitants sont venus prendre des livres. Les livres restants seront enlevés par l'Association Amnesty International.

La séance est levée à 21 h 15.

A Rumont, le 20 novembre 2014.

Patrick PRUD'HOMME

Le Maire

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE LA CHAPELLE LA REINE
--oOo--
COMMUNE DE RUMONT

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT REALISES EN REGIE EN 2014

**Travaux de rénovation du logement
4, place du Château**

Achat tous matériels et matériaux:

SAS DEVERT BRICOMARCHE Nemours
Facture 00332204430 du 18/11/2014 HT 725.97
TVA 20 % 145.19
Payée 20/11/2014 Bordereau Mandat TTC 871.16

Soit, un total de 871.16

Frais de personnel :

5 semaines soit 175 heures X 16.98 €

Soit, un total de 2 971.50

TOTAL GENERAL 3 842.66 €

Arrêté le présent état à la somme de trois mille huit cent quarante deux euros et soixante six cents.

Fait à Rumont le 20 novembre 2014

Patrick PRUD'HOMME
Le Maire